



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

Numéro spécial Agents de direction – 26 juin 2020

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant

FUSION DES URSSAF DES DEUX NORMANDIE ? UNE IDÉE CONTRE-PERFORMANTE ET CONTRE L'INTÉRÊT DES AGENTS DE DIRECTION

Les Présidents des 2 Urssaf, celle de Haute Normandie et celle de Basse Normandie, ont, après consultation de leur Conseil d'administration, décidé de saisir les Président et Directeur de l'Acoss afin d'obtenir un soutien à leur proposition de fusion de ces 2 organismes pour en faire l'Urssaf de Normandie.

Or, le réseau du Recouvrement s'est déjà, il y a quelques années, largement restructuré au travers de la vaste opération de fusion des UR départementales dans les UR régionales.

L'objectif affiché de cette régionalisation était de trouver un supplément de synergie, alors que d'autres réseaux, comme celui de l'Assurance maladie, préféreraient essentiellement, à cette fin, initier puis renforcer la mutualisation régionale entre les caisses.

Si les deux voies ont abouti, la déstabilisation des organismes du Recouvrement qui a entraîné, à cette période, la disparition de postes ou l'amoindrissement des responsabilités de nombre d'ADD d'Urssaf, nous laisse penser que concentrer encore plus, en interrégionale, les organisations, peut s'avérer dangereux, notamment pour les collègues ADD.

C'est ainsi que, même s'il a fallu que le SNFOCOS déploie toute son énergie pour arracher des garanties, entre autres sur les salaires, afin de limiter son impact, la régionalisation passée a été ressentie comme source de remise en cause de leur fonction par de nombreux ADD.

Ce nouveau projet sera donc vécu comme un projet néfaste, et, de plus, un projet dont on cherche vainement le sens !

Oui quel sens alors que, la COG du Recouvrement prévoit, nationalement, l'intensification des relations de proximité, le renforcement d'un pilotage national contrepartie d'une autonomie locale appuyée, une mutualisation encouragée en vue d'accroître l'efficacité ?

Autant d'objectifs qui nous semblent quelque peu contradictoires avec ce projet de fusion interrégionale.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu, nous savons, nous Agents de direction, par l'expérience justement de la régionalisation passée, que les ADD sont en première ligne de cette restructuration qui menace leur emploi.

En effet, pourquoi 2 ADD feraient la même chose dans 2 endroits différents alors qu'un seul ferait « aussi bien » dans un seul ?...doivent interroger les initiateurs de ce projet de « superrégionalisation ».

Mais nous, Agents de direction, connaissons l'importance du terrain, la nécessité de faire vivre la relation avec nos équipes, au plus près de leurs préoccupations, pour donner ce sens si fondamental dans un monde mouvant, jamais à l'abri d'évolutions et de fortes contraintes, comme par exemple l'intégration du Rsi ou de toute autre nouvelle mission.

En découle un indispensable maintien des 2 UR et de leur Add !

La régionalisation du Recouvrement étant passée, un équilibre précaire a été trouvé...il faut donc maintenant consolider le réseau, notamment de proximité, au lieu de « s'embarquer » dans une fusion supplémentaire !

L'Acoss doit refuser ce projet, un refus pour construire et non pas pour déstabiliser !

Le SNFOCOS sera, ici comme dans toute autre circonstance, au côté de nos collègues Agents de direction !

A L'INITIATIVE DU SNFOCOS, 3 SYNDICATS D'AGENTS DE DIRECTION SUR 4 SE PRONONCENT POUR QUE LES DIRECTEURS ET AGENTS COMPTABLES NE SOIENT PAS EXCLUS DES PRIMES COVID : POURQUOI ?

Contrairement au satisfecit que le SNPDSO CFTD vient de publier un peu hâtivement sans doute, une information dérangeante pour les agents de direction persiste dans le dispositif de prime en cours de conception par nos caisses nationales

La CNAM a informé les directeurs du réseau Maladie qu'une prime serait attribuée dans chaque branche de la Sécurité Sociale, pour marquer l'implication des agents présents au service des assurés pendant la crise sanitaire.

Les conditions d'attribution de cette prime ne sont pas encore définies localement si ce n'est qu'elle aurait 2 niveaux en fonction du degré d'implication des agents. Les UGECAM obéiront à un régime particulier lié à leur champ d'activité.

Soit, il faudra donc attendre pour connaître le cadrage exact pour nos organismes d'assurance maladie, mais une chose est certaine et annoncée : directeur et agents comptables en sont exclus. Est-ce par rapport au statut de cadre dirigeant ? Il semble que non puisque ce sont spécifiquement ces deux fonctions qui sont mentionnées.

Certes, nous diront les caisses nationales, l'Etat fait pareil pour ses fonctionnaires, mais fondamentalement, tous les agents de direction, quel que soit leur statut ou leurs fonctions, ont été sur le pont, souvent sur site, aux côtés de leurs agents, pour rassurer, organiser, soutenir et faire en sorte que le service soit maintenu pour nos assurés, PS, employeurs et établissement de santé, en toute sécurité pour nos agents.

Face à la crise sanitaire, nous avons su donner le cap et animer nos « brigades ».

Comme pour tous nos agents, oui, c'était notre travail, puisque nous sommes membres d'un service public et nous l'assumons pleinement, y compris dans tous les postes d'agents de direction : sous-directeur, directeur adjoint, directeur comptable et financier et directeur.

Mais si oui, « nous avons été à la hauteur » comme le déclare M Revel, alors cette différenciation de traitement est très mal venue sur le principe et sur sa justification annoncée.

Nous ne sommes pas des fonctionnaires nous semble-t-il, et l'oxygène existe surement en dehors de la rue de Ségur ou de Bercy : on peut aussi respirer de notre côté. C'est le rôle de l'UCANSS et des caisses nationales de se positionner sur leur politique employeur.

Le SNFOCOS ne se bat pas pour 200 ou 450€ non attribués aux directeurs et agents comptables, mais pour la reconnaissance d'une politique employeur coordonnée de l'UCANSS de traitement des agents de la sécurité sociale qui ont fait front face à l'épidémie, pour la reconnaissance de la capacité d'un service public de droit privé à gérer son propre personnel, encadré par des conventions collectives spécifiques.

Nous sommes heureux que, suite à notre initiative, la CFTC, et la CGC se soient joints à l'analyse du SNFOCOS sur la gestion de la politique employeur de la Sécurité Sociale, par la Sécurité Sociale, pour l'ensemble des agents de direction.

La CFDT n'a pas souhaité s'y associer et nous le déplorons.

Le SNFOCOS se mobilisera toujours pour maintenir l'unicité des agents de direction, gage d'équité et d'apaisement au sein de nos équipes.

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)